



SESSION PLENIERE DU 21 JUIN 2022
PLAN REGION SANTE 2022 2028

La santé reste d'abord de la compétence de l'Etat, mais la Région dispose d'une compétence générale pour promouvoir le développement sanitaire de son territoire. Elle peut également attribuer des aides pour favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé.

La loi 3DS lui donne la possibilité de concourir au financement des investissements des établissements de santé privés et publics.

C'est à ce titre que la Région publie son plan Région Santé 2022 2028 décliné autour de 5 ambitions :

- renforcer l'accès aux soins de tous les habitants pour une santé partout et pour tous
- déployer les formations pour installer des soignants dans les territoires
- accélérer la recherche et l'innovation pour bâtir la santé du futur
- accompagner les jeunes à devenir acteurs de leur santé et de leur bien-être
- agir sur notre alimentation et notre environnement pour mieux préserver notre santé.

190 M€ sont prévus pour le déploiement de ce plan d'ici à 2028.

La CGT a voté l'avis du CESER.

[L'AVIS DU CESER \(téléchargeable sur le site du CESER\)](#)

Dans son avis, le CESER prend acte du changement de paradigme de la Région qui s'affiche comme une actrice incontournable en santé. Il salue sa volonté d'agir sur la santé en proximité avec les territoires, mais aussi en partenariat et en complémentarité avec les différents acteurs du système de santé.

Il apporte ses commentaires sur les 5 ambitions du plan régional santé, ainsi que sur le pilotage du plan.

Il pointe la situation d'urgence critique à très court, moyen et long terme concernant les effectifs des professionnels de santé, et rejoint la nécessité de la Région sur la nécessité de déployer tous les apprenants sur le territoire régional. Il considère qu'il faut accompagner les apprenants dans les parcours d'orientation formation dans le métier, pour réduire le nombre d'abandons.

Il souligne que les problématiques de santé des étudiants en santé peuvent être élargies à tous les apprenants qui se retrouvent en butte aux mêmes facteurs de stress, de crise et d'angoisse.

Le CESER considère enfin que le plan aura un réel impact :

- ➡ S'il implique les associations de proximité et les têtes de réseaux.

- ➡ S'il répond aux urgences et besoins de court-terme.
- ➡ S'il anticipe les besoins de moyen et long terme.

Il s'interroge tout de même sur la manière dont sera utilisé et réparti le budget de 190 millions d'euros annoncé pour toutes les politiques régionales confondues.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE MARIE-COLETTE LUNEAU

La CGT regrette que la session n'ait pas pu être prévue sur une journée et demie, ce qui nous aurait permis de débattre dans un hémicycle mieux rempli.

La CGT approuve la prise en compte globale de la santé affichée en introduction du Plan Région Santé « Ma santé mon territoire » et ré-affirme pour chaque ligérien le « droit à la santé tout au long de la vie ». Au-delà du changement de vocabulaire, la santé est bien un concept large et ne peut se réduire à l'absence de maladie. La santé est une dimension fondamentale de la qualité de vie et il n'est pas inutile de rappeler que pour y accéder l'ensemble des droits fondamentaux (droit à l'éducation, droit au logement, droit à une alimentation et une eau de qualité par exemple) doivent être garantis.

Pour la CGT avoir une ambition de santé impose de s'appuyer sur :

- ➡ Un service public de la santé et de l'action sociale de qualité et de proximité,
- ➡ Un système de protection sociale de haut niveau, fondé sur la solidarité, la répartition et l'égalité des droits pour tous,
- ➡ Le développement d'un système de santé porté par une approche globale dans la réponse aux besoins des populations,
- ➡ la sortie d'une approche de santé centrée sur le curatif pour développer une véritable politique de prévention, d'éducation et d'information sur la santé,
- ➡ Une véritable démocratie : il faut qu'usagers et professionnels participent à la définition des orientations stratégiques.

L'actualité 2020 2021 a mis en exergue le manque critique de moyens du secteur sanitaire, social et médicosocial, fruit de politiques nationales insuffisantes à répondre aux besoins des populations, guidées par une gestion uniquement financière. Déserts médicaux ou « en santé », pénurie de professionnels, fermeture de lits, fermeture de services, ... Les usagers, les patients, les professionnels partagent les constats et les alertes voir dernièrement encore l'alerte lancée par l'EHPAD les Couleurs du temps à Villevêque sur le risque de maltraitance induit.

Le CESER souligne l'apport des nouvelles pratiques et techniques au service de la santé des ligériens en ce qu'elles peuvent aussi améliorer l'image des métiers du sanitaire et médicosocial et lutter contre le manque d'attractivité de ces métiers.

Mais ces apports, s'ils peuvent effectivement améliorer la qualité de soins et certaines pratiques, ne seront pas des solutions pour mettre fin à la pénurie de professionnels. **L'attractivité des métiers du sanitaire et du social en lien avec**

l'attractivité des territoires, repose de façon incontournable sur l'amélioration des salaires, des moyens et des conditions de travail des professionnels et sur l'amélioration des conditions de vie et de soins des patients et des usagers.

La CGT regrette fortement que le CESER n'insiste pas plus sur cet aspect. Il aurait dû affirmer que le coeur du manque d'attractivité réside dans les conditions de travail.

Pour la CGT, le CESER doit pouvoir s'engager plus avant dans ces constats que plus personne ne nie et inviter La Région à user de son mandat pour peser politiquement et faire infléchir significativement les politiques nationales et les financements pour l'amélioration des conditions de travail et des salaires et donc l'attractivité des métiers.

La ventilation des 190 millions d'euros alloués au Plan reste floue et imprécise. S'agit-il de crédits supplémentaires ou s'agit-il de lignes budgétaires déjà existantes et réorganisées différemment ? La CGT partage les interrogations du CESER sur ce point.

Enfin, concernant l'ambition santé environnement, la CGT partage l'importance de recourir à une alimentation locale, mais à condition qu'elle s'appuie sur des méthodes de productions respectueuses de l'environnement et des producteurs.

Malgré le manque de précisions de l'avis du CESER sur les conditions de travail, la CGT le votera et remercie la rapporteure et la chargée d'études.

Nous saluons enfin notre collègue et camarade Gilles de la Tournerie à l'occasion de son départ du CESER.

VOTES : l'avis a été adopté à l'unanimité des votants par 65 voix pour.

Notre camarade Marie-Colette Luneau, titulaire de la commission santé sociale, a participé à la rédaction de l'avis du CESER.

Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21